

INFORMATIONS CLES POUR LES INVESTISSEURS

Ce document apporte des informations essentielles aux investisseurs de ce Compartiment de la SICAV. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cette SICAV et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SICAV ODDO BHF - ODDO BHF METROPOLE SMALL CAP VALUE

(ci-après, le « Compartiment »)

Un compartiment de la SICAV SICAV ODDO BHF (ci-après la « SICAV »), géré par ODDO BHF Asset Management SAS

CODE ISIN: Part A - FR0007078829 - EUR - Capitalisation

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le compartiment a pour objectif d'obtenir, par une gestion active, sur une période de 5 ans, une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, le STOXX Europe Small 200 dividendes nets réinvestis.

La stratégie utilisée consiste, à sélectionner les sociétés les mieux notées sur des critères ESG en réduisant l'univers d'investissement par une série d'exclusions énumérées dans notre politique d'exclusions et par une méthodologie de notation Best in class/Best effort des sociétés de l'Union Européenne, du Royaume-Uni, de la Suisse et de la Norvège dont la capitalisation boursière sera majoritairement comprise entre 100 millions d'euros et 4 milliards d'euros, puis à procéder à la sélection de valeurs décotées, au travers d'une analyse financière rigoureuse, de la connaissance des équipes dirigeantes ainsi que de la détection d'un ou de deux catalyseurs propres à réduire la décote dans un délai de 18 à 24 mois.

Les critères dits socialement responsables pris en compte sont analysés sous quatre aspects :

- politique de gouvernance d'entreprise
- respect de l'environnement
- gestion du capital humain
- relation et gestion des différents intervenants (fournisseurs, clients, communautés locales et réglementation).

Cette approche est complétée par :

- une démarche d'engagement auprès des entreprises par l'exercice des droits de vote et des dialogues individuels, thématiques et collectifs
- une analyse de l'impact de notre démarche ESG.

De plus le rating ESG global du portefeuille doit être supérieur au rating ESG global de l'univers de référence moins 20% des titres les moins bien notés.

Au moins 90% des valeurs composant le portefeuille bénéficient d'une notation ESG.

Le compartiment sera investi majoritairement dans des valeurs dont la capitalisation boursière se situe entre 100 millions d'euros et 4 milliards

d'euros dans les pays notamment de l'Union Européenne, du Royaume-Uni, de la Suisse et de la Norvège. Par ailleurs, le compartiment pourra investir selon les opportunités, dans des valeurs non comprises dans le STOXX Europe Small 200.

L'investissement en actions de l'Union Européenne et du Royaume-Uni est au minimum de 75% et l'exposition est quant à elle de 60% au minimum. La partie non investie en actions pourra être investie à concurrence de 10% de l'actif du compartiment en parts ou actions d'OPCVM y compris les autres OPCVM gérés par le groupe ODDO BHF et à hauteur de 15% en produits monétaires (y compris OPCVM monétaires).

Le compartiment peut utiliser des instruments dérivés de façon à exposer ou couvrir l'actif du compartiment sur un indice ou une valeur spécifique.

Les instruments dérivés utilisés sont uniquement les options listées et les futures dont la durée de vie ne pourra pas être supérieure à 2 ans.

Le compartiment peut investir son actif sur des titres intégrant des dérivés. L'utilisation de tels instruments sera restreinte aux obligations convertibles (convertibles simples, indexées, ORA), aux bons de souscriptions, aux warrants et Certificats de Valeur Garantie et sera limité à 10%.

Le compartiment n'utilisera pas d'instruments dérivés spécifiques, tels que ceux négociés sur les marchés de gré à gré.

Enfin, l'exposition maximale du Compartiment aux différentes classes d'actifs (actions, titres de créances, OPC et dérivés) ne pourra dépasser 120% de l'actif net du Compartiment, étant précisé que l'exposition maximale est la somme des expositions nettes à chacun des marchés (actions, taux, monétaire) auxquels le Compartiment est exposé (somme des positions à l'achat et des positions en couverture).

La classe d'actions Part A capitalise ses revenus.

Durée de placement recommandée : 5 ans

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour jusqu'à 12h CET/CEST et exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative qui sera calculée en retenant les cours de bourse de clôture du jour même, soit à un cours inconnu.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Compartiment.

Le profil de risque n'est pas constant et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Pourquoi le Compartiment est classé dans la catégorie 6 :

L'indicateur de risque 6 reflète une volatilité hebdomadaire sur 5 ans comprise entre 15% et 25%.

Cet indicateur permet de mesurer le potentiel de performance attendu et le risque auquel l'investissement est exposé.

Les données historiques utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur.

La catégorie de risque associée n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie 1 ne signifie pas un investissement sans risque.

Le capital investi n'est pas garanti.

Risques importants pour le Compartiment non pris en compte dans l'indicateur :

Risque de liquidité : Quand une part non négligeable de l'investissement est réalisée dans des instruments financiers pouvant présenter une faible liquidité selon certaines circonstances.

Pour plus d'informations sur les risques, veuillez vous référer au prospectus.

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts de commercialisation et de distributions, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4,00 %
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et/ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué et sont acquis au distributeur. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins.

Frais prélevés par le Compartiment sur une année	
Frais courants	1,56 %

Frais prélevés par le Compartiment dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	Néant

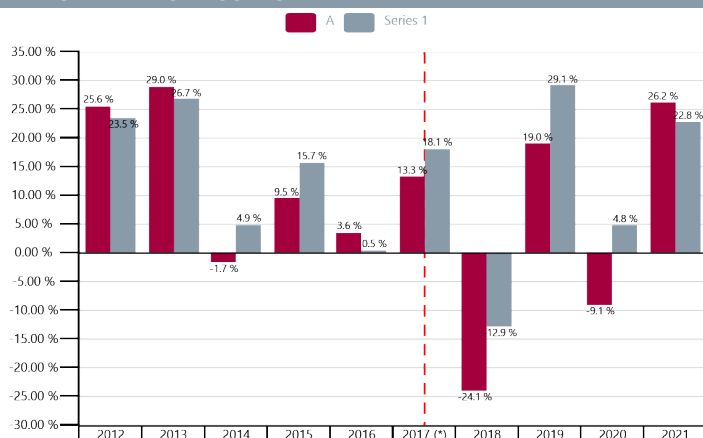
Les frais courants sont basés sur les coûts du dernier exercice, clos en décembre 2021.

Les frais réels peuvent varier d'un exercice à l'autre. Pour chaque exercice, le rapport annuel de la SICAV donne le montant exact des frais encourus.

Ils ne comprennent pas les commissions de performance, les frais d'intermédiation, excepté dans le cas d'entrée et/ou de sortie payés par le Compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous reporter à la rubrique 'Frais et commissions' du prospectus, disponible sur am.oddo-bhf.com.

PERFORMANCES PASSES



Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.

Les performances annualisées présentées dans ce diagramme sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par le Compartiment.

Ce Compartiment a été créé le 31/03/2017.

La devise de référence est EUR.

(*) Le compartiment est issu de la fusion absorption du FCP METROPOLE AVENIR EUROPE créé le 12 novembre 2002. La part A créée le 12 novembre 2002 devient la catégorie d'action A. Indicateur de référence : STOXX Europe Small 200 dividendes nets réinvestis. La gestion du compartiment n'étant pas indiciaire, sa performance pourra s'éloigner sensiblement de l'indicateur de référence qui n'est qu'un indicateur de comparaison.

A compter du 15 février 2022, ODDO BHF ASSET MANAGEMENT SAS est devenue la société de gestion de la SICAV.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : CACEIS BANK

De plus amples informations sur la SICAV tels que le prospectus (Français et Anglais) et les documents périodiques (Français et Anglais) sont disponibles sur am.oddo-bhf.com ou peuvent être demandées gratuitement et à tout moment auprès de la Société de Gestion - 12 boulevard de la Madeleine 75009 PARIS ou auprès de l'agent centralisateur dans le pays de commercialisation.

La valeur liquidative du Compartiment est disponible sur le site internet de la Société de Gestion.

Ce compartiment ne sera pas éligible au PEA à compter du 1er octobre 2021

Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet de la société de gestion (am.oddo-bhf.com) et en version papier sur simple demande de l'investisseur auprès de la société de gestion.

La responsabilité de ODDO BHF Asset Management SAS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Compartiment.

Chaque compartiment est une entité juridique séparée, ayant son propre financement, ses propres engagements, ses propres plus-values et moins-values, son propre calcul de valeur nette d'inventaire et ses propres frais. L'investisseur peut convertir les actions qu'il détient dans un compartiment contre des actions d'un autre compartiment de la SICAV, conformément aux modalités décrites dans le prospectus.

Fiscalité :

Le Compartiment en tant que tel n'est pas sujet à imposition. Les revenus ou plus-values liées à la détention d'actions du Compartiment peuvent être taxés selon le régime fiscal de chaque investisseur. En cas de doute, il est conseillé de s'adresser à un professionnel.

Ce Compartiment est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

ODDO BHF Asset Management SAS est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 22/11/2022.